

- Détermination des droits antidumping sur le magnésium importé
Créé en août 1992, le groupe spécial poursuit encore ses travaux.
- Détermination du préjudice dans l'affaire des droits compensateurs sur le magnésium importé
Créé en septembre 1992, le groupe spécial poursuit encore ses travaux.
- Détermination du préjudice dans l'affaire des droits antidumping sur le magnésium importé
Créé en septembre 1992, le groupe spécial poursuit encore ses travaux.

Recours canadiens en vertu du GATT

Depuis le 1^{er} janvier 1989, les groupes spéciaux suivants du GATT ont été formés à la demande du Canada en vue d'examiner les pratiques commerciales américaines et de rendre une décision à leur sujet.

- Décision concernant les droits compensateurs sur le porc frais, frigorifié ou congelé
Formé en août 1990, le groupe spécial a jugé que les États-Unis ne respectaient pas les dispositions du GATT en tenant pour acquis que les subventions à la production de porc vivant avaient été entièrement répercutées sur les exportateurs de porc transformé. Les droits payés par les exportateurs de porc canadiens ont été par la suite remboursés.
- Mesures des gouvernements fédéral et des États concernant les boissons alcoolisées et à base de malt
Créé en mai 1991, le groupe spécial a jugé que les deux taxes d'accise fédérales sur le vin et la bière, de même que les 60 mesures prises par 39 États et Porto Rico, équivalaient à de la discrimination contre le vin et la bière du Canada. Le groupe spécial a demandé que les États-Unis modifient ces mesures de manière à respecter les engagements pris au titre du GATT.